

Compte-rendu de la commission "d'experts" du 15 septembre 2022 sur les tableaux d'avancements de la catégorie B et A

A l'UCA, les élu(e)s CPE sont aussi désignés comme **“Experts” pour les commissions de promotions et advancements des agents des filières BIATSS**. En tant qu'élu(e)s ou expert(e)s, vos représentant(e)s peuvent donc continuer à défendre **l'égalité de traitement et des critères objectifs d'évaluation des dossiers pour les advancements**.

Mais ces commissions d'experts ne donnent plus lieu à un Procès Verbal des débats et décisions transmis au ministère. La DRH du **Ministère ne reçoit que le relevé des dossiers classés** et après avoir entendu les directeurs (rices) de Bibliothèques, **choisit seule** parmi les dossiers de toutes la France, en l'absence depuis 2021 de tout contrôle et avis des élus des CAP nationale, celles-ci ayant perdu leur prérogatives depuis la loi du 6 août 2019.

Cette année les **délais de dépôt des candidatures étaient très courts** et en pleine rentrée, aussi plusieurs collègues éligibles n'ont peut-être pas déposé de dossier pour cette raison. L'administration a salué les candidat(e)s qui sont parvenus à déposer dossier et encourage les autres éligibles à faire de même dans les années à venir. La DRH va contacter le ministère pour demander la liste des éligibles avant les vacances d'été afin que le délai de dépôt soit plus grand.

Avancement en Bibas classe supérieure - 3 éligibles / 3 candidat(e)s

- 1- Nathalie Daval
- 2- Delphine Blain-Verchère

Avancement en Bibis classe exceptionnelle - 9 éligibles / 6 candidat(e)s

- 1-François Blanchon
- 2-Mélanie Da Silva

Avancement en Bib hors classe - 5 éligibles / 4 candidat(e)s

- 1- Raphaële Bussemey
- 2- Dominique Talon
- 3- Maximilien Savoye

Avancement en conservateur en chef - 3 éligibles / 2 candidat(e)s

- 1- Marie-Aude Aumonier

Pour les classements des BIBAS et bibliothécaires, les critères défendus par le SNASUB-FSU ont été respectés : **l'ancienneté et « l'effet mémoire »** (le fait de conserver les personnes classées l'an dernier). Pour les BIBAS Classe exceptionnelle, nous constatons que beaucoup de candidat(e)s ont un bon dossier et la même ancienneté : le choix du classement est donc extrêmement difficile.

Concernant l'avancement en Conservateur en chef, nous regrettons que la collègue proposée l'an dernier, en poste hors SCD, ne le soit plus cette année. Nous avons pointé le risque que le **dossier des agents de la filière Bib en poste dans d'autres services que la BU soient systématiquement écarté** au nom de leurs missions ou au nom du fait que ces personnels encadraient moins d'agents que ceux en BU.

L'Administration s'est engagée à sonder le Ministère l'an prochain pour connaître les chances de promotions d'agents dans une telle situation.

Le SNASUB-FSU défend le droit à la promotion quel que soit le service d'affectation et le maintien du classement antérieur.

Retrouver tous les compte-rendus de CPE et commissions de promotions sur [notre site](#).

N'hésitez pas à contacter les représentants du personnel pour faire connaître vos attentes et votre situation, contactez vos élu(e)s :

Catégorie C : Guillaume Morges, Nathalie Robert-Panthou

Catégorie B : Manuela Assunção de Carvalho, Khaira Ounoughi

Catégorie A : Orianne Vye, Eric Panthou



SNASUB-FSU

SNASUB-FSU

Le Syndicat National de l'Administration Scolaire
Universitaire et des Bibliothèques

Collèges, lycées, EREA, établissements d'enseignement supérieur, rectorats,
DSDEN, CIO, Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires, bibliothèques,
Jeunesse et sports : **des syndicalistes engagé-e-s au quotidien**

Ne restez pas isolé-e, adhérez au SNASUB-FSU !



F.S.U.